Ce que nous avons entendu

Résumé

En 2022, la Commission de la sécurité au travail et de l'indemnisation des travailleurs (CSTIT) a sollicité la rétroaction des intervenants en vue d'améliorer le financement en partenariat pour les formations en sécurité.

La CSTIT offre du financement à des organismes de formation en sécurité afin d'améliorer l'accès des travailleurs aux formations dont ils ont besoin pour effectuer leurs tâches de manière sécuritaire.

Résultats

- **84 %** des répondants estiment que la CSTIT devrait financer les organismes de formation en sécurité.
- **55 %** des répondants préfèrent une méthode de collecte séparée, par exemple, un prélèvement spécial.
- **54 %** estiment que la CSTIT devrait contribuer à moins de 50 % du budget d'un organisme.
- **89 %** estiment que la CSTIT devrait exercer un certain degré de surveillance.
- **L'un des thèmes** clés des commentaires recueillis est que les formations, en particulier celles exigées par la législation, devraient être offertes dans toutes les communautés du Nunavut et des Territoires du Nord-Ouest.

La CSTIT a partagé cette rétroaction avec le Conseil de gouvernance en septembre 2022. Une décision finale sur la marche à suivre sera rendue en mars 2023.

Si vous souhaitez obtenir une copie du rapport complet sur ce que nous avons entendu ou en obtenir une traduction dans une autre langue, veuillez communiquer avec Meta Antolin, Gestionnaire de l'élaboration des programmes et de la consultation des intervenants, à Meta.Antolin@wscc.nt.ca.